



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

## COMMUNE DE D'HUISSON-LONGUEVILLE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 21 MARS 2024

0

### Nombre de membres :

En exercice	18
Présents	13
Votants	5

### Date de convocation :

12/03/2024

### Date d'affichage :

12/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à 20 heures 45, les membres du Conseil Municipal de D'Huisson-Longueville se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Jean-Christophe HARDY, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures 45 par M Jean-Christophe HARDY, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

### PRESENTS :

Mmes Edith VINO, Marie DESCOURS, Natacha DENEUVILLE, Violaine GEHAN, Isabelle ARLIE, et Ms Patrick DAVID, Jean-Louis LIEGEART, Pascal CARTAILLER, Johann LALANDE, Laurent CRINIÈRE, Laurent VAN BELLEGHEM, Alexandre MARCHÉ.

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mmes Béatrice SOARES, Colette MASTRODICASA, Laurane LEROY, Christelle FERRAGUT, M Pascal WINDELS.

### SECRETARE DE SEANCE :

M Laurent CRINIÈRE.

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Conseil Municipal du 13 février 2024,
- Compte-rendu des décisions du Maire,
- Approbation du Compte Administratif 2023
- Approbation du Compte de Gestion 2023
- Affectation de résultat
- CA & BP du CCAS
- Création de poste
- Achat de terrain
- Devis panneaux de signalisation
- Devis travaux rue de l'Egalité
- Devis travaux route de La Ferté-Alais
- Devis camion benne
- Devis équipement cuisine restaurant scolaire
- DIA,
- Points divers.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 FEVRIER 2024 :

M le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 13 février 2024. Aucune observation n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

M le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal :

Date	N° décision	Objet	Envoi en préfecture
07/03/2024	001/2024	Décision de renouvellement de contrat de maintenance du logiciel acte graphique	11/03/2024
07/03/2024	002/2024	Décision convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour la mission conseil en assistance à maîtrise d'ouvrage	11/03/2024
19/03/2024	003/2024	Décision contrat de services Bles BL connect Ségilog	20/03/2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, prend acte de ces décisions.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Conformément à la législation en vigueur, M le Maire quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif.

M Patrick DAVID expose à l'assemblée, pour la section de Fonctionnement et la section d'Investissement, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023, faisant l'objet du Compte Administratif 2023.

Compte administratif 2023 - D'Huison-Longueville			
Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	824 446,54€	Dépenses	422 252,14€
Recettes	1 271 056,50€	Recettes	288 683,01€
<b>Résultat 2023</b>	<b>446 609,96€</b>	<b>Résultat 2023</b>	<b>- 133 569,13€</b>
Reprise résultat 2022	453 821,70€	Reprise résultat 2022	50 545,95€
Résultat cumulé	900 431,66€	Résultat cumulé	- 83 023,18€
		Restes à réaliser Dépenses	113 476,44€
		Restes à réaliser Recettes	25 764,32€
		<b>Résultat définitif</b>	<b>-170 735,30€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2023 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 :**

M Patrick DAVID expose que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier de La Ferté-Alais et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif.

Le Conseil Municipal prend acte et approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2023.

### **AFFECTATION DU RESULTAT :**

M DAVID rappelle, en l'application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 issus du Compte Administratif, sur le budget 2024 de la commune.

Il est exposé à l'assemblée les résultats de l'exercice 2023 qui se traduisent par :

Le résultat cumulé de la section de Fonctionnement s'élève à :	900 431,66€
Le résultat cumulé de la section d'Investissement s'élève à :	- 83 023,18€
Les restes à réaliser dépenses de la section d'Investissement s'élèvent à :	113 476,44€
Les restes à réaliser recettes de la section d'Investissement s'élèvent à :	25 764,32€

Au vu du besoin de financement, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat comme suit :

- Recette de fonctionnement (article 002) :	729 696,36€
- Recette d'investissement (article 1068) :	170 735,30€
- Dépense d'investissement (article 001) :	83 023,18€

### **CA & BP DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :**

M DAVID informe que les membres du Conseil d'Administration du CCAS, après avoir approuvé le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023, ont adopté le Budget Primitif 2024.

#### Compte administratif 2023 :

- Dépenses de 2023	:	24 642,42€
- Recettes de 2023	:	21 560,21€
- Résultat 2023	:	- 3 082,21€
- Reprise de résultat 2022	:	13 276,32€
- Résultat cumulé	:	10 194,11€

#### Budget Primitif 2024 :

• Recettes	:	39 394,11€
• Dépenses	:	39 394,11€

Après exposé, le Conseil Municipal prend acte de l'approbation du Compte Administratif 2023 et de l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024 par les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

### **CREATION DE POSTE :**

Suite à la mutation d'un agent, la commune souhaite recruter un agent d'entretien d'espaces verts par voie de mutation. L'agent retenu est au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet à compter du 25 mars 2024 et de modifier ainsi le tableau des emplois.

### **ACHAT DE TERRAIN :**

La commune souhaite acquérir la parcelle ZB92 « la grande pièce » située rue de l'Egalité d'une contenance de 440m<sup>2</sup> jouxtant la parcelle ZB90 qui appartient à la commune, afin de pouvoir y créer un parking face au groupe scolaire. Après différents échanges avec les propriétaires, le prix convenu est de 10 000,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZB 92 pour une valeur de 10 000,00€, autorise le Maire à signer tout document afférent à cet achat de terrain, dit que la dépense est inscrite au 2111 du budget primitif 2024.

### **DEVIS PANNEAUX DE SIGNALISATION :**

Suite à la création d'ilots rue de l'Egalité, il convient de mettre en place de nouveaux panneaux de signalisation et le remplacement d'un miroir à l'angle de la rue de l'Ile et la route de La Ferté-Alais M le Maire présente deux devis, un de l'entreprise SIGNALS et un de l'entreprise SEMIO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis SEMIO pour un montant de 705,01€ HT soit 904,81€ TTC.

### **DEVIS TRAVAUX RUE DE L'EGALITE :**

1° Certains avaloirs qui se trouvent rue de l'Egalité sont affaîssés et créent un danger. M le Maire présente un devis TPS pour la mise à niveau et scellement des avaloirs et bordures d'un montant de 1 644,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis TPS pour un montant de 1 972,80€ TTC.

2° La commune souhaite créer un nouveau parking face au groupe scolaire. Ce dernier sera équipé de deux places PMR et de deux places avec borne de rechargement électrique. M le Maire présente deux devis, un premier devis de l'entreprise TPS pour un montant de 101 953,50€ HT et un second devis de l'entreprise LVL d'un montant de 116 025,75€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis TPS pour un montant de 122 344,20€ TTC.

### **DEVIS TRAVAUX ROUTE DE LA FERTE-ALAI :**

La commune souhaite sécuriser la sortie du village sur la Départementale 145 en direction de La Ferté-Alais en créant un plateau surélevé en prolongeant le trottoir qui est inexistant à droite de la chaussée. M le Maire présente deux devis, un premier devis de l'entreprise TPS pour un montant de 67 983,50€ HT et un second devis de l'entreprise LVL d'un montant de 92 394,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis TPS pour un montant de 81 580,20€ TTC.

### **DEVIS CAMION BENNE :**

Suite au contrôle technique du véhicule Renault du service technique, il a été décidé de le remplacer. M le Maire et le Maire-Adjoint ont procédé à l'essai de deux véhicules, un Ford Transit proposé par Gillotin Automobiles d'un montant de 30 277,00€ TTC et d'un Renault Master proposé par Elite Auto d'un montant de 24 926,76€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition commerciale d'Elite Auto d'un montant de 20 869,49€ HT soit 24 926,76€ TTC et dit que les crédits sont inscrits au budget primitif de 2024.

### **DEVIS EQUIPEMENT DE LA CUISINE DU RESTAURANT SCOLAIRE :**

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents lors des tâches de vaisselle lors de la cantine scolaire, il est proposé d'aménager deux tablettes en inox de chaque côté du lave-vaisselle afin que les agents n'aient plus à soulever les casiers et d'équiper le levier d'une douchette qui facilitera le rinçage avant la mise au lave-vaisselle. M DAVID présente un devis EURL MAUPAS Denis d'un montant de 1 320,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis EURL MAUPAS pour un montant de 1 584,00€ TTC.

### **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :**

M le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- DIA 02/24 : Section AB 115 et AB 116 – 00ha 07a 84ca & 00ha 09a 24ca
- DIA 03/24 : Section AC 606 – 00ha 12a 89ca
- DIA 04/24 : Section ZB 351 – 00ha 14a 21ca
- DIA 05/24 : Section AC 419 et AC 340 – 00ha 06a 68ca & 00ha 00a 94ca
- DIA 06/24 : Section AC 551 – 00ha 10a 00ca
- DIA 07/24 : Section ZB 65 – 00ha 63a 50ca
- 

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour les DIA citées ci-dessus.

### **POINTS DIVERS :**

M DAVID informe de la dissolution de l'association H2O. Elle cède l'ensemble de son matériel à la commune afin que les autres associations puissent en bénéficier.

M DAVID rappelle la collecte alimentaire qui se déroulera le vendredi 22 mars au groupe scolaire de 16h à 19h. Les dons seront reversés à l'épicerie solidaire de La Ferté-Alais.

Mme GEHAN informe que le carnaval qui a eu lieu samedi 16 mars s'est bien déroulé avec une participation importante.

Mme ARLIE annonce le concert qui se déroulera le samedi 06 avril à 20h30 à l'Espace Culturel.

Mme DENEUVILLE rappelle que le dimanche 24 mars se déroulera la fête du cresson et que les membres du comité des fêtes recherchent de la main d'œuvre pour le montage et démontage.

Mme DESCOURS précise que les concerts des 09 et 10 mars ont été une réussite.

M le Maire annonce le retrait de la Boxy confirme et que la machine à pains va rester en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 52.

Le secrétaire,

Le Président,



**MAIRIE DE D'HUISON-LONGUEVILLE - MAIRIE DE D'HUISON-LONGUEVILLE - BP (projet de budget) - 2024**

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.